



SEANCE DU 27 JANVIER 2022

DELIBERATION N° 2

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 21 janvier 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - X.BAYLAC - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.MARTIN donne pouvoir à M.BECRET
J.RANCE donne pouvoir à D.LAVIGNE
F.BILLARD donne pouvoir à MA.THEBAUD

Secrétaire de séance : S.PUYO

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, expose à l'assemblée la volonté de contribuer financièrement à la 47^{ème} édition de la course cycliste de l'Essor Basque avec 200 coureurs sur la ligne de départ et, dont l'arrivée de la première étape Boucau/Tarnos est prévue cette année à Tarnos le 5 février 2022.

Compte-tenu de l'animation qu'apporte cet événement à la Commune, il est proposé d'allouer une subvention de 1 500 €.

Il est précisé que cette demande de subvention a été examinée lors de la réunion de travail du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve sa proposition,

Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Essor Basque,
Dit que ces crédits seront ouverts au budget 2022.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*



Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 28 janvier 2022
Le Maire,